

LE PALAIS DU
COUDENBERG
À BRUXELLES

MARDAGA



COUDENBERG

LE PALAIS DU COUDENBERG À BRUXELLES

Du château médiéval au site archéologique

DIRECTION SCIENTIFIQUE:

Vincent Heymans

COORDINATION:

Laetitia Cnockaert et Frédérique Honoré

AUTEURS:

P. Anagnostopoulos, A. Buyle, P. Charruadas, L. Cnockaert,
M. de Waha, S. Demeter, Y. Devos, C. Dickstein-Bernard,
A. Dierkens, M. Fourny, C. Gaier, M. Galand, D. Guillardian,
S. Guri, V. Heymans, J. Houssiau, J.-P. Huys, C. Loir, P. Lombaerde,
M. Meganck, S. Modrie, C. Paredes, P. Sosnowska, S. van Sprang,
B. Vannieuwenhuyze, A. Vanrie



COUDENBERG

MARDAGA

Cette publication a été réalisée par l'ASBL Palais de Charles Quint, à l'initiative de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Ville de Bruxelles

Direction scientifique: Vincent Heymans

Coordination: Laetitia Cnockaert et Frédérique Honoré

Auteurs: Pierre Anagnostopoulos, Anne Buyle, Paulo Charruadas, Laetitia Cnockaert, Michel de Waha, Stéphane Demeter, Yannick Devos, Claire Dickstein-Bernard, Alain Dierkens, Michel Fourny, Claude Gaier, Michèle Galand, David Guillardian, Shipé Guri, Vincent Heymans, Jean Houssiau, Jean-Philippe Huys, Christophe Loir, Piet Lombaerde, Marc Meganck, Sylvianne Modrie, Cecilia Paredes, Philippe Sosnowska, Sabine van Sprang, Bram Vannieuwenhuyze, André Vanrie
Leurs titres et institutions sont donnés en fin de volume

Comité scientifique: Vincent Heymans (président), Pierre-Paul Bonenfant †, Marcel Celis, Stéphane Demeter, Alain Dierkens, Michel Fourny, Sylvianne Modrie, Anne Vandenbulcke, André Vanrie

Le comité scientifique déplore la disparition d'un de ses membres en cours d'élaboration de l'ouvrage: le professeur Pierre-Paul Bonenfant, président de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, associé à la présente entreprise dès ses débuts. Son décès a privé l'équipe rédactionnelle de sa participation à l'écriture des chapitres ayant trait aux fouilles archéologiques

Conseil d'administration: Stéphane Demeter (président), Anne Vandenbulcke (vice-présidente), Pierre-Paul Bonenfant †, Michel Burstin †, Geoffroy Coomans de Brachène, Laurent Delvaux, Jean-Pierre Demeure, Anne de San, Alain Dierkens, Michel Fourny, Edgard Goedleven, Vincent Heymans, Pascale Ingelaere, Tom Sanders, Freddy Thielemans, Anne Tiebault, Michel Van Roye, Thierry Wauters

Traduction du néerlandais: Gitracom (Patrick Priem)

Graphisme: Mardaga, Véronique Lux

Relecture orthographique: Catherine Meeús

Impression: Snel, Vottem

Couverture: cave de l'ancien corps de logis du palais, telle que visible dans le site archéologique du Coudenberg (photo 2009) / *Curia Brabantiae in celebri et populosa urbe Bruxellis*, gravure de Claes Jansz. Visscher d'après un dessin de Jean Van de Velde, 17^e siècle / Cruche en terre cuite rouge vernissée, 17^e siècle

© 2014 Éditions MARDAGA
Rue du Collège, 27
B-1050 Bruxelles (Belgique)

www.editionsnardaga.com

D. 2014-0024-1
ISBN 978-2-8047-0156-7

DU PALAIS DU COUDENBERG AU QUARTIER ROYAL

Michèle GALAND

Depuis mon arrivée dans ce país-ci, j'ai toujours vu avec peine le spectacle affligeant qu'offrent les murs délabrés du palais qui faisait autrefois l'habitation des princes souverains des Païs-Bas, et qui a été réduit en cendres en 1731¹.

LES PROJETS DE RECONSTRUCTION DU PALAIS

Quand on se penche sur l'histoire du palais du Coudenberg, dévasté par le funeste incendie du 3 février 1731, une question centrale interpelle tous les observateurs : pourquoi a-t-il fallu attendre plus de quarante années pour voir une solution se dégager et l'espace abandonné enfin trouver une autre affectation ? Pour pouvoir donner une réponse à cette interrogation, il est nécessaire de reconstituer la chronologie des événements et des projets qui ont été esquissés dans l'intervalle.

Le brasier a frappé durement le 3 février, laissant le palais dans un triste état, et forçant ses habitants, en particulier la gouvernante générale, l'archiduchesse Marie-Élisabeth, à trouver refuge ailleurs². Cette dernière se relogera au palais d'Orange-Nassau, situé à proximité, sur les hauteurs de la ville. Seule la chapelle subsistera après la catastrophe et elle sera réaffectée au culte. On continuera à l'entretenir jusqu'à la décision de l'éliminer pour bâtir le Quartier royal, en 1774.

Très vite, des réunions ont pour objet de chercher une solution afin de rétablir le palais de Bruxelles et les autorités viennoises sont informées de la teneur des débats³. C'est la question financière qui fait obstacle, car le gouvernement est incapable de déboursier d'importantes sommes, à une époque où la détresse des finances publiques est telle que les fonctionnaires ne sont pas payés régulièrement. Le projet de reconstruction est discuté au Conseil d'État, en présence de la gouvernante générale, au mois de mai 1731. Les avis divergent sur les moyens à mettre en œuvre, mais finalement, on décide de se tourner vers les États de Brabant. Marie-Élisabeth leur écrit le 16 juin 1731. Dans leur réponse du 11 octobre, ils proposent de trouver des ressources

extraordinaires pour la reconstruction : on pourrait y affecter 500 000 florins à prélever sur l'emprunt fait par les États pour rembourser les Hollandais. Et les États demandent également à pouvoir établir des loteries dans les Pays-Bas autrichiens. Ces dispositions exigent du temps pour pouvoir être concrétisées, il serait donc utile de chercher d'autres moyens plus rapides pour la réédification du palais de Bruxelles. Malheureusement, la situation n'est pas propice aux dépenses d'apparat.

Néanmoins, le projet de reconstruction n'est pas abandonné, comme en témoignent les différents plans conservés à Bruxelles et à Vienne : les projets de l'architecte Royet, de l'architecte Hanoteau ou encore de l'architecte de la cour, Anneessens, sont autant de témoignages de ce souci du gouvernement⁴. Mais les choses traînent, car il n'est pas possible pour le gouvernement de Bruxelles de supporter une telle dépense, il faudrait négocier avec les riches abbayes du pays, ce qui prendra du temps. Or, les années qui suivent marquent le début d'un conflit européen, qui va différer les rêves d'embellissements bruxellois : la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) éclate et menace bientôt les Pays-Bas, qui sont occupés par la France de 1745 à 1748.

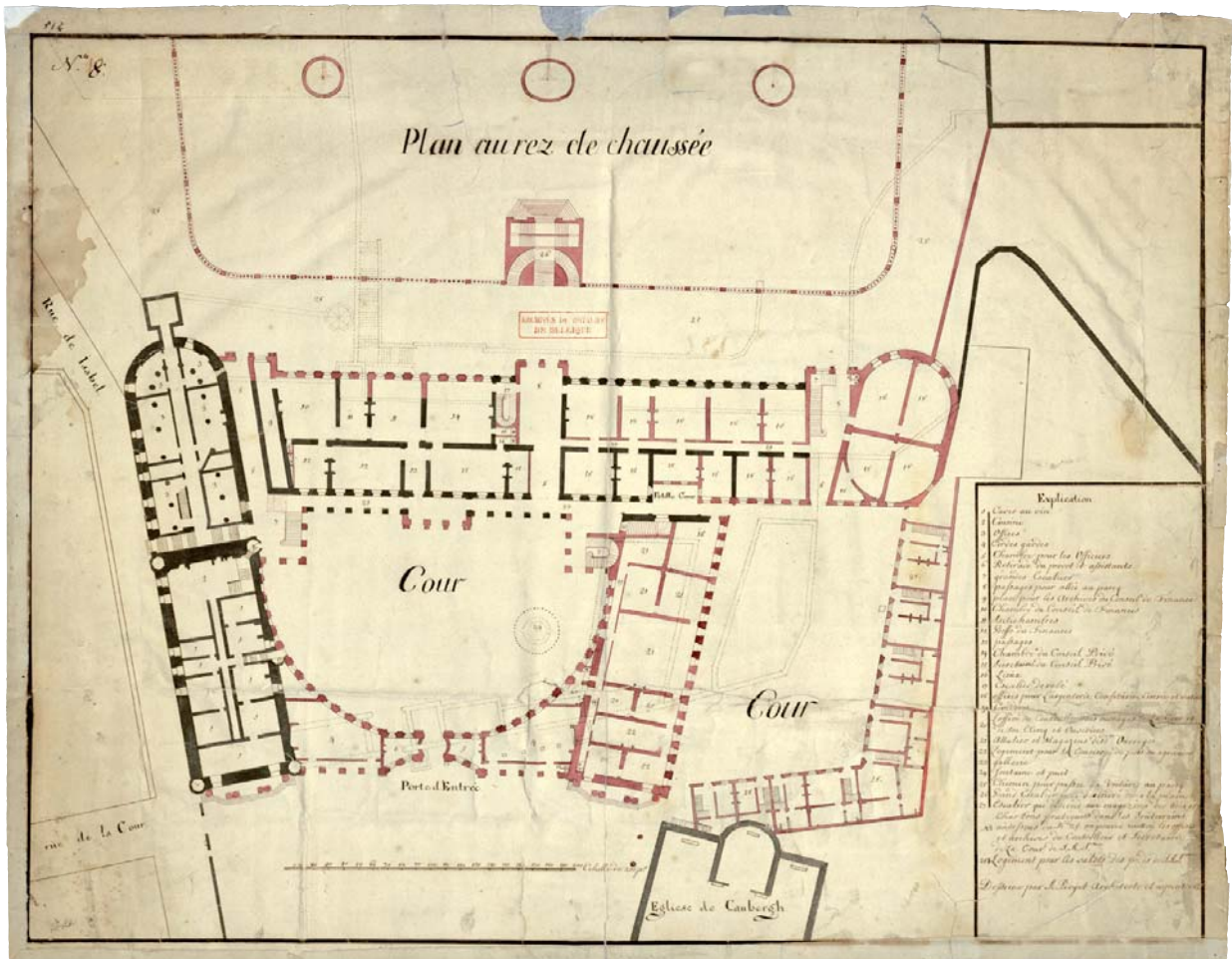
Au retour du régime autrichien en 1748, le gouvernement de Bruxelles est désormais pris en charge par le beau-frère de l'impératrice Marie-Thérèse, le prince Charles-Alexandre de Lorraine, qui n'avait pu s'installer que quelques semaines à Bruxelles en 1744. Comme l'archiduchesse Marie-Élisabeth, il loge dans le palais de Nassau. En 1751, il expose aux autorités viennoises ses tentatives restées vaines pour engager les États de Brabant à soutenir la reconstruction du palais de Bruxelles. Ceux-ci s'excusent de ne pouvoir y contribuer et demandent de reporter cette question à des temps meilleurs. Comme il ne semble pas encore possible de rétablir

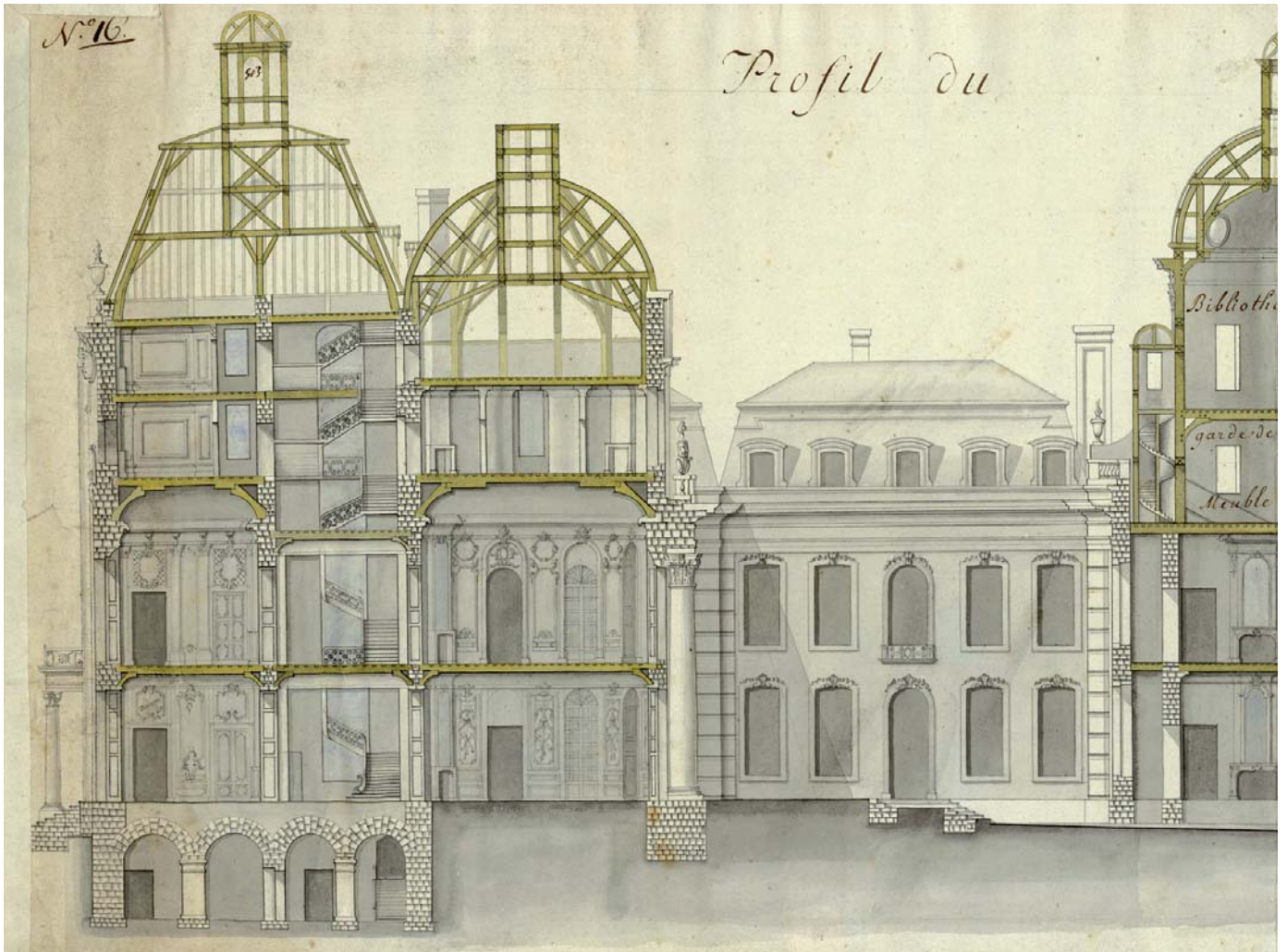
⇨ Plan anonyme d'un projet de palais au Coudenberg, 1751.



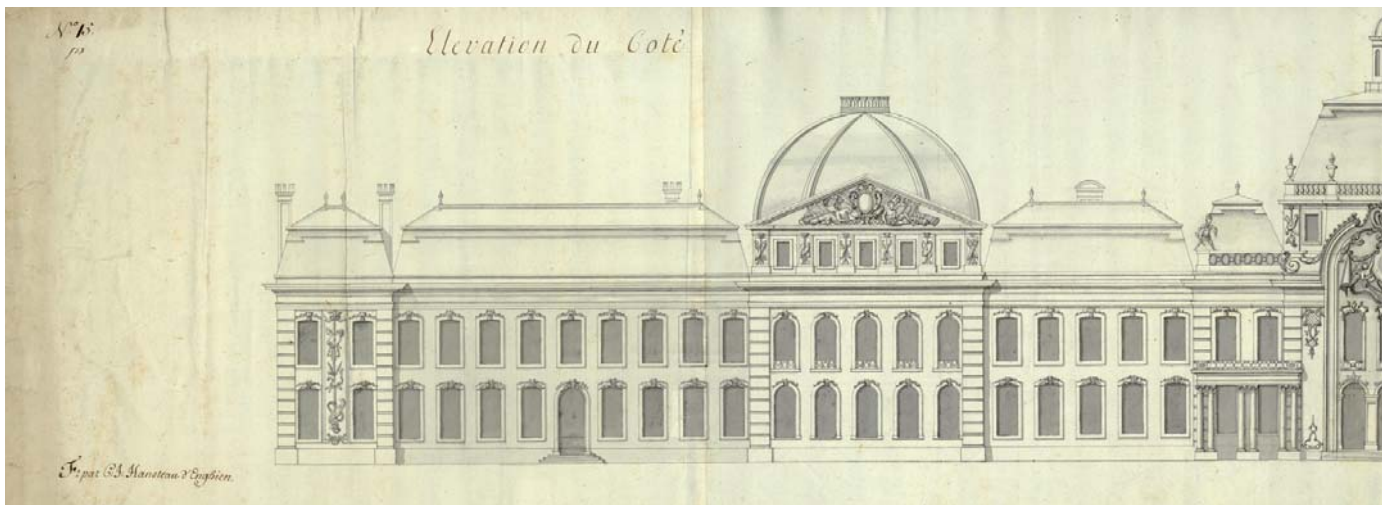
⇨ Vue anonyme non datée de la « Cour brûlée ». On reconnaît à gauche l'Aula Magna et le perron monumental pour y accéder.

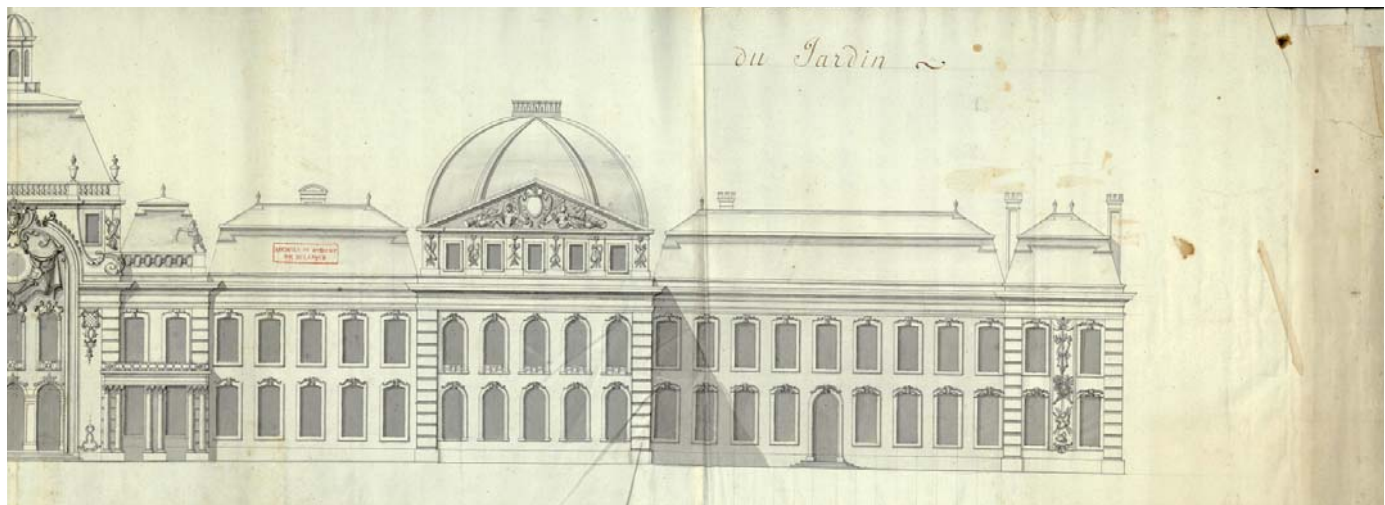
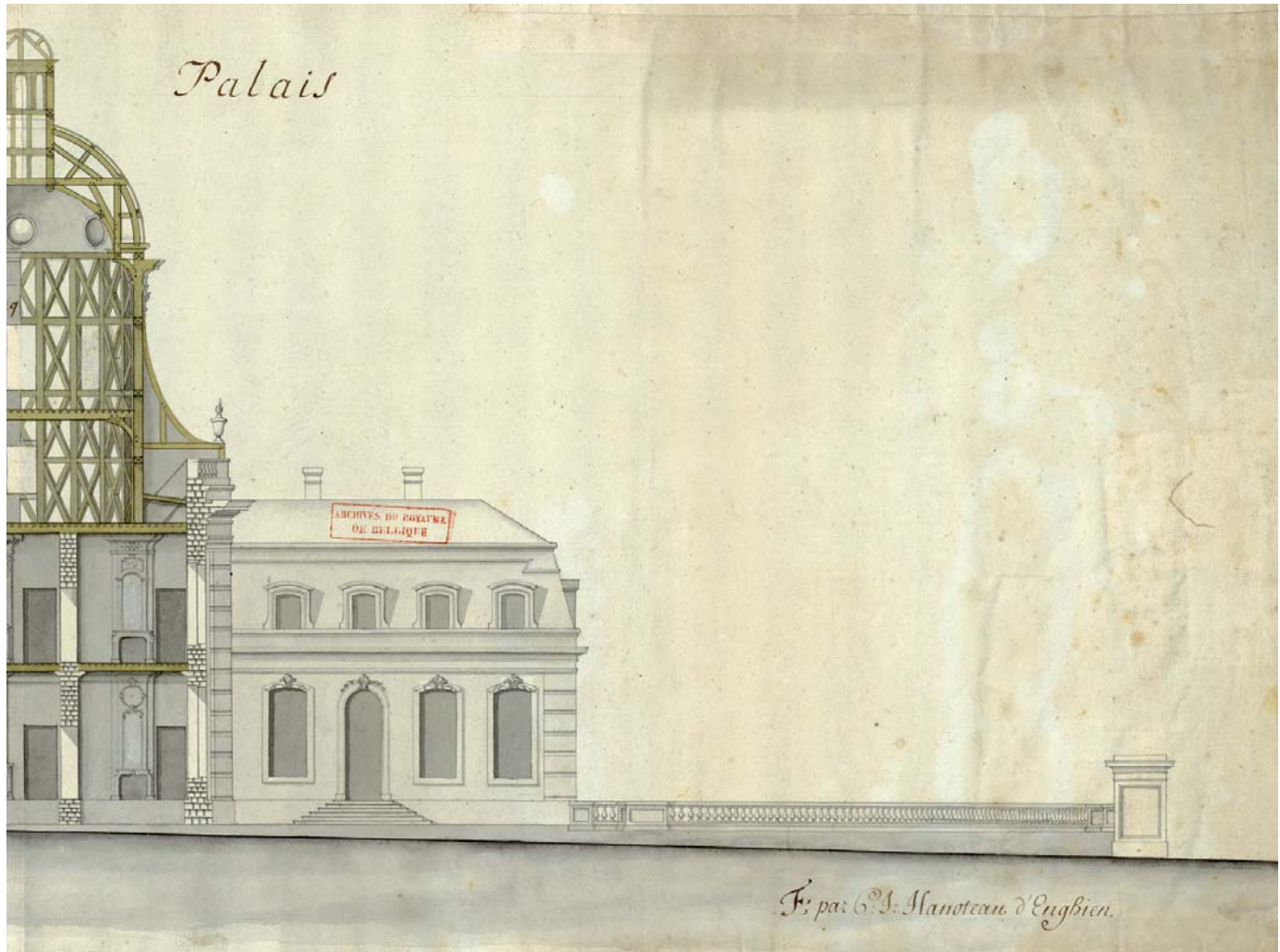
⇩ A. Royet, *Projet de reconstruction de la Cour brûlée*, milieu du 18^e siècle.





C. J. Hanoteau d'Engien, *Projet de reconstruction de la Cour brûlée*, milieu du 18^e siècle.





le palais à cette date, le duc de Silva Tarouca, président du Conseil suprême à Vienne, se contente d'en informer la souveraine de vive voix et l'affaire demeure sans réponse⁵. Un document conservé à la Chambre des comptes, vraisemblablement rédigé à la même époque, met en évidence le projet bien élaboré de faire contribuer les abbayes, la noblesse, les fonctionnaires et les militaires pour concourir au rétablissement du palais à Bruxelles afin de *ne pas laisser plus longtemps la résidence royale ensevelie sous ses ruines et masures à la vue et au scandale de tous les étrangers*⁶.

La situation diplomatique est en réalité très instable à cette époque et, dès 1755, le spectre d'une nouvelle guerre internationale se profile. À Bruxelles, la menace d'invasion des troupes françaises contraint même le gouvernement à s'apprêter à quitter les Pays-Bas⁷. L'espoir ne revient qu'avec la signature du premier traité de Versailles, le 1^{er} mai 1756, scellant le renversement des alliances: désormais la France et l'Autriche se sont réconciliées, ce qui rassure les autorités bruxelloises, libérées de l'angoisse des semaines précédentes⁸. Grâce à cette révolution diplomatique, les Pays-Bas autrichiens seront épargnés par la guerre de Sept Ans qui se déclenche bientôt. Contrairement à l'Autriche et aux pays héréditaires allemands, ils connaîtront une longue période de paix, favorable au démarrage de la prospérité économique. Mais durant le conflit, les « provinces bel-

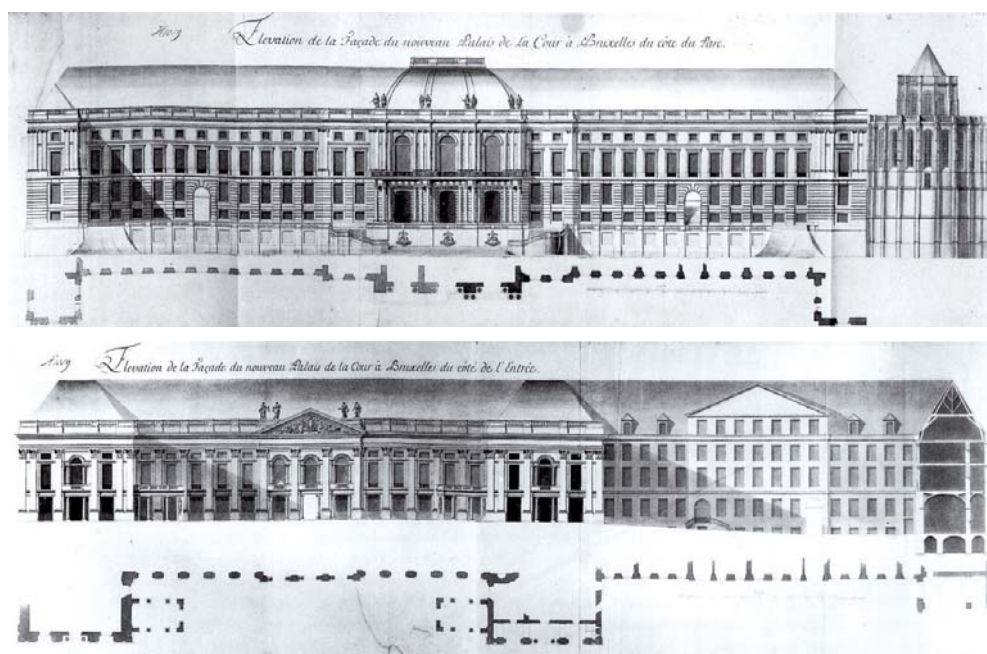
giques » seront fortement sollicitées et soutiendront l'effort de guerre de la monarchie des Habsbourg par l'octroi de subsides et de dons gratuits⁹.

L'ACQUISITION ET LA MODERNISATION DE L'ANCIEN HÔTEL D'ORANGE-NASSAU

Quelques jours après l'annonce de la nouvelle alliance, le 18 juin 1756, Charles de Lorraine rachète le palais de Nassau qu'il loue depuis 1744 à la princesse douairière d'Orange¹⁰. Cette acquisition modifiera profondément les projets ultérieurs pour la Cour brûlée, puisque le prince a désormais fait le choix définitif de sa résidence et va l'embellir à grands frais¹¹. Par cette décision, il concrétise un état de fait: depuis l'incendie, la cour et le gouvernement ne se situent plus dans les mêmes murs.

LES PROJETS D'HÔTEL POUR LES INSTITUTIONS CENTRALES

Les contingences et la nécessité de pourvoir à la conservation des papiers d'État vont conduire les autorités bruxelloises à rappeler à Vienne l'intérêt qu'il y aurait à rétablir un nouveau bâtiment admi-



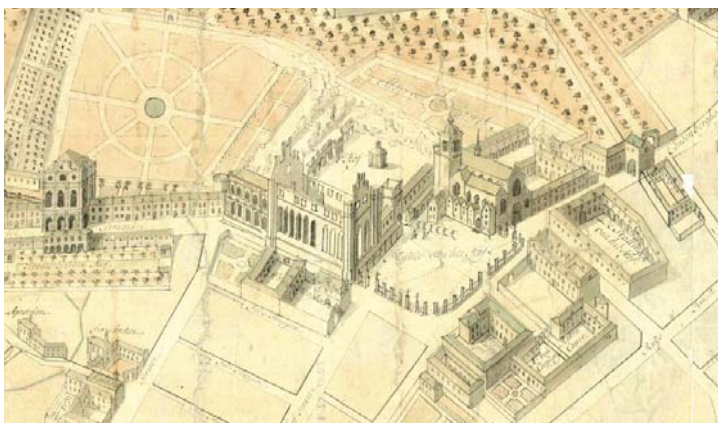
Jean André Anneessens, *Projet de reconstruction de la Cour brûlée*, milieu du 18^e siècle.

nistratif à Bruxelles. En effet, la tour des Chartes, qui abrite la Chambre des comptes et ses précieuses archives, menace de s'effondrer, malgré les réparations effectuées suite aux tremblements de terre dont elle a eu à souffrir, si bien qu'il faut se résoudre à la démolir en 1761¹². Le gouverneur et le ministre ont profité du passage à Bruxelles d'un architecte français, Charles François Roland Le Virloys, auteur du théâtre de Metz, pour lui demander de concevoir les plans d'un édifice destiné à accueillir la Chambre des comptes et les Conseils collatéraux et leurs documents. Ce bâtiment doit être entièrement construit sans recours au bois, ni pour les planchers, ni pour les charpentes. Il sera donc voûté pour éviter les risques d'incendie. Le montant de l'ouvrage s'élèvera à quelque 300 500 florins, et l'utilisation des débris de la tour de la Chambre des comptes ainsi que de la Cour brûlée permettra de réduire les frais au maximum. Comme on estime que les travaux dureront trois ans, on pourra étaler les dépenses pour en ressentir les effets le moins possible. Dans une publication ultérieure, l'architecte a fait allusion à ce bâtiment qui devait voir le jour à la place de Louvain¹³. Avant même l'envoi de la relation officielle du 5 juillet, le ministre plénipotentiaire Cobenzl s'est chargé d'informer le chancelier Kaunitz de cet ambitieux projet¹⁴. Mais ce dernier réfrène immédiatement son enthousiasme, en s'inquiétant du prix de la construction :

Sachant qu'il fait bien cher bâtir à Bruxelles et me connaissant en devis d'architecte, je crois pouvoir vous prédire que vous n'exécuterez pas ce bâtimens avec cinq ou six cens mille florins. Ce seroit sans doute une dépense bien supérieure aux forces de nos finances. Nos dettes, et un pied de troupes de vingt cinq mille hommes à nourrir, font deux objets qui contrastent furieusement avec l'envie qu'on a de loger magnifiquement des papiers¹⁵.

Kaunitz suggère de louer et de faire voûter une maison à Bruxelles, plutôt que d'envisager ces travaux en ces temps si incertains. Il est évident que le projet ne cadre pas avec les difficultés financières auxquelles doit faire face l'Autriche, en ces années de guerre et, malgré sa détermination, Cobenzl doit abandonner, au moins provisoirement, cette entreprise¹⁶.

C'est à nouveau la question des archives qui permet au gouvernement de Bruxelles d'évoquer dès novembre 1763 la nécessité de disposer d'un bâtiment convenable pour conserver les documents de l'État¹⁷. Comme il n'est pas envisageable de revenir à l'idée proposée en 1761, Charles de Lorraine propose de faire projeter un petit bâtiment pour mettre les papiers en sûreté. En août 1764, Cobenzl doit s'expliquer et reconnaît que l'architecte Savoet prépare un projet à la demande du Conseil des finances.



La Cour brûlée sur un plan de Bruxelles réalisé vers 1750.

Il rassure aussitôt le chancelier en précisant que l'on ne lui confierait pas cette construction, mais qu'on le placerait sous la direction du gouvernement après avoir pris toutes les précautions quant à la qualité et au coût de ce projet¹⁸. Quelques mois plus tard, le 7 janvier 1765, le ministre Cobenzl évoque à nouveau l'idée dispendieuse d'un grand bâtiment, pressentant toutefois le refus de Vienne¹⁹. Le chancelier ne veut en effet pas de ce bâtiment, ainsi qu'il l'expose à Marie-Thérèse : *Je crois à présent moins que jamais convenable de donner les mains à un bâtiment de cette étendue²⁰*. Dans sa correspondance particulière avec Cobenzl, il finira par donner une réponse sans appel à ce sujet :

Je sçais, Monsieur, que vous manquez de bons architectes et je sçais aussi que chez vous il n'y aura pas plus d'économie dans les bâtimens qu'il n'y en a eu en différentes entreprises qu'on a faites pour le compte de Sa Majesté. Or celle d'un bâtiment tel qu'il le faut pour remplir les vues qu'on se propose est une affaire de la plus grande conséquence, et cependant on a paru vouloir écouter là-dessus les propositions d'un homme tel que Savoet. Je vous parle, mon cher comte, naïvement, quelle idée voulés-vous qu'après cela je me forme de la direction qui doit présider à une entreprise si considérable? Quand je vois consulter des Virelois, des Savoet, quelqu'honnêt homme que puisse être le dernier, lorsque j'observe que malgré la répugnance qu'ici on a fait entrevoir plus d'une fois à se prêter à une pareille dépense, on la remet toujours sur le tapis chez vous, et qu'on ne paroît pas se soucier trop de chercher et de nous proposer des expédients qui puissent y suppléer, je crois être fondé à en inférer qu'il entre dans le projet peut-être autant d'envie de bâtir que de nécessité de devoir le faire.

N'y auroit-il donc pas moïen d'adapter l'une ou l'autre de nos maisons domaniales au dépôt de nos archives, même en y faisant une certaine dépense, elle sera

*toujours bien au dessous de celle qu'exigera un bâtiment tout neuf, ne pourrat-on pas rebâtir et y adapter une partie de la Cour brûlée?*²¹

Kaunitz exhorte le ministre plénipotentiaire à ne proposer aucun projet avant de connaître la valeur des maisons domaniales et le revenu qu'on pourra tirer de leur vente si aucune ne peut abriter les archives. Le plan d'un nouveau bâtiment devra être accompagné d'un devis précis de la dépense, d'une justification des fonds qui y seront affectés, des indications relatives à la direction de l'ouvrage et de la durée pour le mener à bien.

Dans sa réponse, Cobenzl donne des informations intéressantes sur le cheminement du projet: il n'a pas cessé de le suivre, et, s'il a effectivement renoncé à recourir aux services de Virloys, c'est pour se tourner vers l'architecte Savoet, *qui est reconnu pour bon ouvrier et un honnête homme*²². Son plan a été soumis aux Conseils collatéraux et à la Chambre des comptes²³. Disposant ainsi d'un projet concret, le ministre s'est tourné ensuite vers un architecte *qui bâtit avec goût et avec ordre huit ou dix de nos abbâies* et il lui a demandé de lui faire un autre plan. Cet architecte, que le ministre ne nomme pas, est à l'évidence Laurent-Benoît Dewez, qui sera nommé architecte de la cour en 1767 et qui a reconstruit plusieurs abbayes des Pays-Bas autrichiens dans le style néoclassique²⁴. Une fois ce deuxième projet établi, Cobenzl se propose d'en établir la dépense poste par poste, afin que le chancelier puisse estimer à *mille florins près* le coût de ce bâtiment, dont on a un besoin pressant.

Le projet d'édification d'un hôtel pour le gouvernement est donc bien resté d'actualité et, quoique le chancelier se soit montré des plus sévères une fois encore, on remarque que l'idée de cette construction n'est pas rejetée aussi radicalement qu'en 1761. La guerre est finie depuis deux ans, on peut à nouveau envisager de chercher une solution pour le gouvernement de Bruxelles, même si tout est fait à Vienne pour retarder ce chantier coûteux.

L'ACQUISITION ET LA MODERNISATION DU PALAIS GRANVELLE

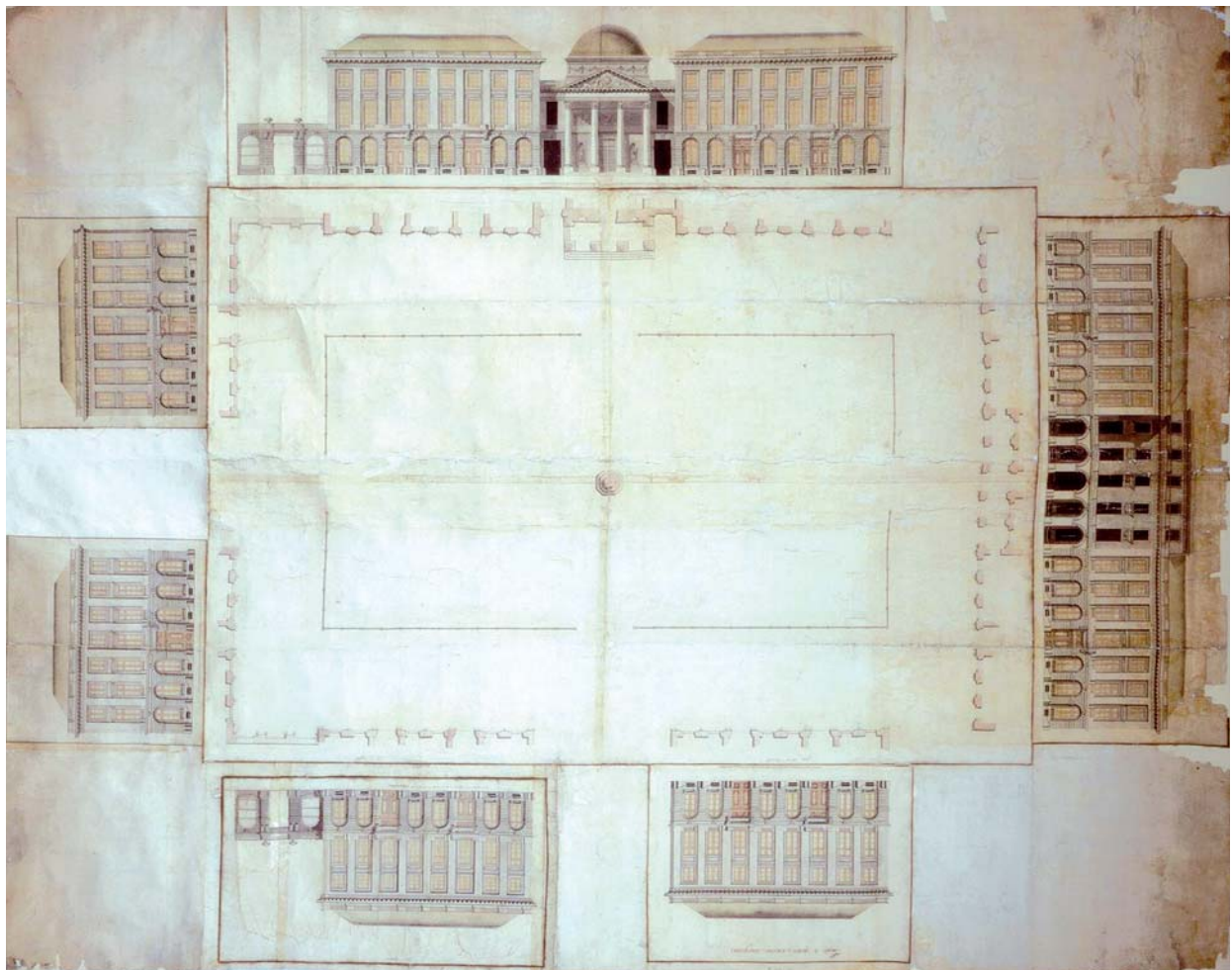
Le 22 mai 1768, Charles de Lorraine soumet à Marie-Thérèse le fruit des réflexions menées à Bruxelles en vue d'édifier un nouveau bâtiment destiné à abriter les Conseils collatéraux, la Chambre des comptes et les archives du gouvernement²⁵. Le comte de Cobenzl écrit de son côté à Kaunitz pour appuyer cette initiative. Les autorités gouvernementales se décident à faire cette proposition en

bonne et due forme parce qu'après les mésaventures de la Chambre des comptes, c'est à présent le Conseil des finances qui a été obligé de se réfugier à l'hôtel du Lotto pour tenir ses séances de travail. Les locaux du palais Granvelle sont devenus trop dangereux, malgré les étançons placés pour le renforcer²⁶. On a donc fait faire deux plans différents, l'un par Savoet et son fils, contrôleur des Ouvrages de la cour²⁷, mais il ne paraît pas entièrement satisfaisant, et l'autre, certes plus coûteux, mais mieux agencé, par l'architecte de la cour, Laurent-Benoît Dewez. Le gouverneur général marque sa préférence pour le second. Il s'agit de reconstruire le palais Granvelle situé rue des Sols, dans l'hypothèse où l'on pourrait le racheter et le réaménager. Après avoir rappelé ses réticences précédentes qui lui ont permis de remettre toute dépense à *des tems moins orageux*, le chancelier Kaunitz estime qu'il faut désormais prendre ce projet en considération²⁸. L'état de délabrement de l'hôtel des Conseils est tel qu'on ne peut plus tergiverser. Marie-Thérèse acquiesce, se rendant compte de l'urgence, mais elle ajoute:

*On m'at toujours parlée de l'emplacement du vieux palais brûlée: en faisant un plan générale là-dessus, on pouroit peu à peu remettre non seulement le château mais, l'emplacement étant fort grand, le terrain à moi, on auroit pas besoin d'en acheter et abatre des maisons, on pouroit, en réservant la place pour le palais, comencer les autres bâtimens pour servir tant à la Chambre qu'à tout les autres dicastères, et quoique je ne conte nullement de pouvoir voir achevée ce telle plans, je serois bien aise qu'on le trace ou m'en fasse le projet*²⁹.

Pour satisfaire la demande royale, Cobenzl se tournera vers son protégé, Gilles Barnabé Guimard, un architecte français établi depuis le début des années 1760 dans les Pays-Bas autrichiens, dont le ministre apprécie le goût pour le style néoclassique³⁰. L'architecte sera effectivement chargé de dresser les plans de rétablissement de la Cour brûlée, mais ce projet restera lettre morte. On retrouvera toutefois Guimard au centre des travaux du Quartier royal quelques années plus tard.

Si l'idée de réhabiliter la Cour brûlée est encore chère au cœur de Marie-Thérèse en 1768, les choses ont bien évolué à Bruxelles depuis l'incendie et d'autres solutions se sont concrétisées petit à petit. Charles de Lorraine a investi beaucoup d'argent dans l'aménagement du palais de Nassau, ce qui rend l'édification d'un nouveau palais moins nécessaire, et les Conseils collatéraux ont un besoin impératif de se réunir sans délai dans des locaux salubres. Averti des dernières suggestions de la souveraine, le baron de Cazier, trésorier général des Finances, souligne l'urgence à reloger entre-temps le Conseil des finances et plaide pour l'acquisition



immédiate de l'immeuble qu'il occupe afin de le rénover et d'y demeurer jusqu'à la reconstruction du nouveau bâtiment sur les hauteurs de la ville³¹. Cette option sera suivie et, une fois l'édifice racheté, Laurent-Benoît Dewez sera chargé de bâtir l'aile située vers la rue des Sols³². Dès lors, le rétablissement des institutions centrales sur le site de la Cour brûlée n'est plus une priorité, ce qui permet d'envisager désormais une tout autre affectation au site.

L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ROYALE ET DU PARC DE BRUXELLES

Les choses s'accroissent à partir de ce moment: en 1769, le duc d'Ursel, gouverneur militaire de Bruxelles, fait la proposition d'établir sur la place des Bailles une esplanade à l'usage de la garnison. Le projet est discuté et se pose alors concrètement le sort à réserver à la Cour brûlée. Dans son mémoire

daté du 28 juin 1774, le contrôleur adjoint du Bureau des ouvrages de la cour, Baudour, considère que:

L'on peut regarder comme certain qu'il ne s'agira plus de rebâtir l'ancien palais, du moins jamais sur l'emplacement où ses ruines se trouvent encore. Le doute que l'on pourroit former sur ce point mettra toujours des entraves aux délibérations qu'il sera difficile à surmonter³³.

Dans ce mémoire, la démolition des ruines ne comprend toutefois pas celle de la chapelle, pour laquelle il faut néanmoins prévoir la construction d'une nouvelle façade.

La décision d'abattre les ruines de la Cour brûlée est donc prise, mais on ne s'en tient pas à l'idée première d'une simple esplanade. On s'oriente à présent vers le projet de construction d'une place destinée à recevoir en son centre la statue de Charles de Lorraine, que lui ont offerte les États de Brabant en 1769, à l'occasion de ses vingt-cinq années de gouvernement.

L'initiative de la création de cette place Royale, et ensuite du Quartier royal, revient au prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire nommé en

Plan général de la place Royale, attribué à J. B. Barré, 1775.



Vue de la place Royale depuis la Montagne de la Cour, peu après son achèvement. Gravure colorisée de A. Rooland et G. B. Probst.

1770. Il est arrivé à mettre enfin un terme à tant d'années d'hésitations, imposées pour l'essentiel par les aléas des guerres et des difficultés financières qui y sont liées. On sait quelle énergie son prédécesseur, le comte de Gobenzl, a déployée pour rendre son lustre à la ville de Bruxelles. Les différentes propositions évoquées ont été dictées par son esprit pragmatique, et c'est dans ce même esprit qu'il a conçu en 1769 l'idée de créer une nouvelle place pour y dresser la statue dédiée au prince de Lorraine, en proposant d'abattre l'église Saint-Nicolas, au centre de la ville, ainsi que les maisons l'entourant. Selon Starhemberg, le projet proposé par Cobenzl aurait permis de dégager de l'espace et aurait fourni, au besoin, un supplément pour les marchés qui sont un peu resserrés mais il aurait été très coûteux et il aurait posé beaucoup de difficultés, car il fallait supprimer une église paroissiale, et, dès lors, c'était un projet plutôt désirable que faisable³⁴.

Le Sablon étant déjà occupé par la belle fontaine offerte par le duc d'Aylesbury, et la Grand-Place étant encombrée par les marchés et étant aussi le lieu d'exécution des criminels, aucune de ces deux places ne pouvait convenir pour accueillir l'auguste statue. En concertation avec Charles de Lorraine et avec l'appui de Starhemberg, le choix des États de Brabant s'est porté sur l'emplacement des Bailles de la cour, en 1774. Dans l'esprit des autorités, il était souhaitable de pouvoir procéder à l'inauguration de la statue dès que possible, certainement durant le séjour prochain à Bruxelles de l'archiduc Maximilien, fils cadet de Marie-Thérèse. Pour ne pas perdre de temps en consultations successives du Conseil des finances, comme il eût été normal, le ministre s'est donc accordé avec le trésorier général Cazier pour charger le conseiller des Finances Limpens de la direction du projet.

Sa mise en œuvre implique, aux yeux de Limpens et de Starhemberg, de faire totalement table rase du passé. Il faudra déplacer et reloger les personnes qui habitent encore dans les ruines ou à proximité, dans le Borgendael³⁵. Et il faudra démolir l'ancienne chapelle de Charles Quint :

Il est vrai que dans l'intérieur, et dans l'extérieur, elle présente un monument beau et antique, mais tandis qu'il ne pourrait être utile de la conserver que pour autant qu'il pourrait être question d'y rebâtir un palais pour l'habitation du souverain, ou de son représentant, auquel cas même on ne suivrait certainement jamais l'ancien alignement, on ne pourrait, suivant ce qu'on voit, la soutenir qu'en y faisant de la dépense et en y donnant entre autres une façade qui coûterait nécessairement et ne conduirait à rien.

Le terrain de la chapelle dont on pourra sans inconvénient et utilement même conserver les souterrains, n'est à la vérité pas destiné à faire partie de la nouvelle place. Mais malgré cela, je pense toujours que la chapelle devra être comprise dans les démolitions. D'un autre côté, plus on poussera loin la démolition des bâtimens qui ne pourroient être soutenus sans une forte dépense, et c'est le cas de la chapelle, plus le bénéfice de la démolition sera considérable pour Sa Majesté³⁶.

Le rapport du conseiller des Finances Limpens, consulté par le ministre Starhemberg, révèle que

cette chapelle a toujours été considérée comme un monument méritant d'être conservé. Pourtant, il propose de la raser jusqu'aux souterrains parce que, malgré sa belle architecture, ce ne sera plus qu'un bâtiment isolé qui s'alignera mal avec la place et le parc. De plus, l'examen attentif de la chapelle a révélé que sept piliers ont été calcinés en 1731 et que leur restauration, qui est indispensable si l'on veut transformer la chapelle en un dépôt d'archives ou en une bibliothèque, est estimée à au moins 25 000 florins. En revanche, le produit des matériaux provenant de la démolition de l'édifice pourrait rapporter 15 803 florins³⁷. Il faut donc renoncer à la rénover et Starhemberg plaide lui aussi fermement dans ce sens :

Il est certain que le projet présente plus d'avantage : d'abord, il offre ce qu'on ne saurait trouver dans le reste de la ville, une place décente et convenable à tous égards pour la statue d'un prince dont la mémoire doit être transmise à l'immortalité. Il détruira des murs, car il n'y a plus que cela, qui présentent un tableau aussi triste que désagréable, et on préviendra des accidens et des malheurs d'autant plus à appréhender que ces murs sont, depuis l'incendie, exposés à l'intempérie de l'air et ils reposent sur eux-mêmes sans tenir à rien sauf à une partie de la chapelle, qui elle-même n'est pas bien sûre et sans avoir d'ailleurs aucun appui³⁸.

Le parti adopté de procéder à une démolition complète a permis de se libérer des contraintes du passé et d'ouvrir un des plus importants chantiers de revalorisation de Bruxelles : au-delà de la place Royale, le parc de Bruxelles, entouré d'artères de style néoclassique, fera suite aux premiers coups de pelle ordonnés en 1774. En une décennie, tout le quartier aura été modifié, transformant radicalement l'aspect de la capitale des Pays-Bas autrichiens, jusque-là peu perméable aux nouvelles tendances architecturales, si on excepte la construction de la place Saint-Michel établie à la même époque dans le bas de la ville³⁹.

Avant et après l'aménagement de la place Royale

Christophe LOIR

Au moment où débutent les travaux d'aménagement d'un nouveau quartier au Coudenberg, le dessinateur François Lorent est chargé d'immortaliser l'état avant et après transformation.

Dans le dessin qu'il réalise en 1774, intitulé *Vue de la vieille Cour à Bruxelles, ruinée par l'Incendie le 4 Février 1731*, l'on peut apercevoir la place des Bailles depuis la rue Montagne de la Cour avec notamment, à gauche, une partie de l'hôtel d'Hoogstraeten, le début de la rue Isabelle, l'Aula Magna (en grande partie détruite) et, au fond, l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg entourée d'habitations modestes.

En 1778, alors que les travaux sont déjà bien avancés, Lorent dessine, depuis le même point de vue, la nouvelle place avec, en son centre, la statue du gouverneur général Charles de Lorraine, à l'arrière, le portique de la nouvelle église et, autour, les huit hôtels particuliers. Le

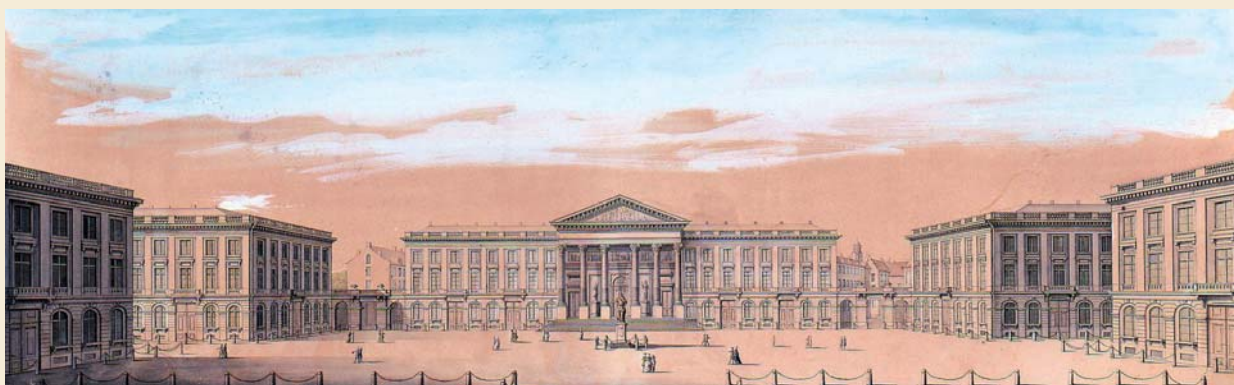
contraste est évidemment saisissant, les nouveaux aménagements se distinguant par leur régularité, leur uniformité, leur alignement et leur ordonnance classique. Comme dans les dessins de l'ancien et du nouveau parc réalisés également par Lorent, l'objectif de ces vues est de garder le souvenir de l'état de délabrement du Coudenberg après l'incendie et de témoigner de la métamorphose du quartier grâce aux embellissements réalisés entre 1774 et 1785. Le gouvernement note d'ailleurs, à propos des dessins de Lorent, que *la postérité, et sans aller si loin, la génération suivante ne croira pas que ce qui existe ait été précédé d'un tableau si triste, si peu agréable, sans goût, sans forme, sans utilité [...]*¹.

Au-delà de ce contraste visuel, le passage de la place des Bailles à la place Royale, comme celui de la *warande* au parc de Bruxelles, est surtout marqué par le déplacement et la mise en

retrait du palais (dans l'ancien hôtel de Nassau désormais dénommé palais de Charles de Lorraine). En effet, le nouveau palais ne joue plus le rôle central et structurant d'autrefois. L'avant-cour de l'ancien palais (place des Bailles) et les jardins de cet ancien palais (*warande*) s'auto-nomisent en place publique (place Royale) et en parc public (parc de Bruxelles). Cette transformation fondamentale qui témoigne du développement de l'espace public au siècle des Lumières n'entame cependant pas le lien étroit entre le Coudenberg et le pouvoir. Il témoigne plutôt de l'évolution de la légitimité du Prince et des modes de mise en scène du politique. Le Coudenberg continuera à jouer le rôle de pôle d'attraction des édifices de prestige, comme en témoigne la question des palais au 19^e siècle (voir chapitre 13).



François Lorent, *Vue des ruines de l'ancien palais du Coudenberg*, 1774.



François Lorent, *Vue de la place Royale après la destruction des ruines de l'ancien palais*, 1778.

ABRÉVIATIONS

ACPASB	Archives du CPAS de Bruxelles
AEA	Archives de l'État à Anderlecht
AGR	Archives générales du Royaume (Bruxelles)
ARB	Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique
ASRAB	Annales de la société royale d'Archéologie de Bruxelles
AVB	Archives de la Ville de Bruxelles
CAPB	Chancellerie autrichienne des Pays-Bas (AGR)
CB	Cahiers bruxellois
CC	Chambre des comptes (AGR)
CP	Cartes et plans, inventaire manuscrit (AGR)
CPB	Cartes et plans de Bruxelles et de la Région bruxelloise (AVB)
CRH	Commission royale d'histoire
DEA	Diplôme d'Études approfondies
FI	Fonds iconographique (AVB)
HHStA	Haus-, Hof- und Staatsarchiv (Vienne)
IRPA	Institut royal du Patrimoine artistique
KBR	Bibliothèque royale de Belgique
MRBAB	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
MRAH	Musées royaux d'Art et d'Histoire
MRBC	Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
MVB	Musée de la Ville de Bruxelles – Maison du Roi
OC	Ouvrages de la cour (AGR)
PP	Plans portefeuilles (AVB)
RBAHA	Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art
SRAB	Société royale d'Archéologie de Bruxelles
TP	Travaux publics (AVB)

- 19 K. DE JONGE, «Le palais de Charles-Quint à Bruxelles. Ses dispositions intérieures aux xv^e et xvi^e siècles et le cérémonial de Bourgogne», dans *Architecture et vie sociale à la Renaissance*, Paris, 1994, p. 107-125.
- 20 K. DE JONGE, *Vivre noblement. Le logis des hommes et des femmes dans les résidences flamandes de la haute noblesse bourguignonne et habsbourgeoise, 1500-1550*, communication au colloque *Le prince, la princesse et leurs logis*, Paris, 27-30 juin 2011 (actes à paraître).
- 21 Testament 1540: *Que damoiselle Jutte b. de Culembourg, vesve de feu Loys de Marcke, decedant nous Anthoine de Lalaing le premier, sera par nous contesse dessus nommee entretenue, continuee en service et au departir traictee de pension ou recompense a nostre discretion et bonne volente.*
- 22 La famille de Habarcq a des possessions dans le Pas-de-Calais, notamment le château de Villers Châtel. Philippe de Habarcq, chambellan du roi de France, est mentionné suite à la paix d'Arras (1482) et le traité de mariage (fiançailles) du Dauphin avec Marguerite d'Autriche (1483). Suite à l'annulation de ces fiançailles, la maison de Habarcq passe au service des Habsbourg d'Autriche. Pierre de Habarcq, fils de Philippe, est gouverneur de l'Artois et capitaine de la garde de Charles Quint (L. SCHEPENS, «Le Livre du jeu de la paulme moralisé», dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1962, vol. 40, p. 806). C'est vraisemblablement dans le cadre de son office de dame de compagnie de Marguerite d'Autriche, qu'Élisabeth rencontre Catherine et Claire de Habarcq et les engage à son service.
- 23 Arnheim, Gelders Archief, 0370 Fonds de la seigneurie de Culemborg, 243: testament d'Antoine de Lalaing et Élisabeth de Culemborg du 2 avril 1540; idem, 244: inventaires de 1535; idem, 246: inventaires de 1548; idem, 248, 25 mai 1555: testament d'Élisabeth de Culemborg. «De kostbaarheden van Élisabeth van Culemborg», *Jaarboek van Hoogstraten's Oudheidkundige Kring*, 1957.
- 24 T. COOMANS, «L'apogée du gothique dans les villes des anciens Pays-Bas avant la Réforme (1492-1530)», dans *Le Gothique de la Renaissance*, Paris, 2011, p. 65-87.
- 25 Bruxelles, AGR, CC, Dossier administratifs, Cartons, 84/2, dossier 5: Ordonnance concernant la commande des pierres taillées pour les années 1528 et 1529. Commande F: [...] *Ende sal dienen boven die venster vanden ghange teghens over thuy van mijnen here den Grave van Hoogstraten* [...]. Voir également les commandes G et O de cette même ordonnance.
- 26 J. STROOBANT, *Brusselsche Eertriumphen*, 1670, f^o 24: en 1556, lors des travaux d'aménagement en vue du séjour de Maximilien et de sa femme (futur Maximilien II, neveu de Charles Quint), on procède au renouvellement des vitraux de la grande salle: *alle de ghelaesen der Saele die waren vernieuwt, en daer was eenen doorgaenck over de straet gemaect tot in't Hof van Hoogstraeten, scheinende aen en met 't Hof begrepen zyn*. Bruxelles, AGR, Ouvrages de la cour (OC), 291, 12 mai 1698: travaux au passage de la salle des hallesbardiers de la cour vers la maison d'Hoogstraeten, au-dessus de la Montagne de la rue d'Isabelle.
- 27 Bruxelles, AGR, OC, 321, 25 octobre 1719: Cahier des charges pour l'entretien des toits des bâtiments de la cour, avec présence obligatoire d'ouvriers sur ces toits lorsqu'on tirait des feux d'artifice pour prévenir les incendies. Il est question de *l'allée qui vat à la Maison de Hogstrate*. Bruxelles, AGR, Conseil des Finances, 2063 A, 13 octobre 1731: requête: *Premièrement le susdit Controleur m'a fait abbatre la gallerie du côté de la rue d'Isabelle*. Bruxelles, AGR, OC, 289, 19 février 1735: le Conseil des Finances ordonne au contrôleur des ouvrages de la cour Aimé de faire ôter le deux sommiers qui portent le plancher de la communication de la cour de l'Hôtel d'Hoogstraete, dont vous avez fait abbatre le toit.
- 28 A. HENNE & A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles* (nouvelle édition du texte original de 1845), t. 3, Bruxelles, 1975, p. 366-367. Nous n'avons pas retrouvé les sources sur lesquelles ces auteurs se sont basés.
- 29 M. CELIS, «L'hôtel d'Antoine de Lalaing», *op. cit.* en note 3, p. 81-95.
- 30 D. VAN BENHOOGHE & M. CELIS, «Het 'Hof van Hoogstraten'», *op. cit.* en note 1, p. 45.
- 31 Bruxelles, AGR, Greffes scabinaux et du Notariat, 8676, 22 décembre 1775, notaire Gilles Herdies.
- 32 Bastendorff, Plan parcellaire de Bruxelles, 1821: Archives de la Ville de Bruxelles, Cartes et plans de Bruxelles et de la Région bruxelloise, n^o 48.
- 33 *Keldermans. Een architectonisch netwerk in de Nederlanden*, 's-Gravenhage-Bergen op Zoom, 1987.
- 34 L. DE CLERCK, *Renovatie van de gebouwen de Lalaing-Hoogstraeten. Laat-Gothische gaanderij. Materieel-technisch onderzoek van de afwerkingslagen. Restauratie-advies*, étude inédite commanditée par le MRBC, mars 1999, p. 9.
- 35 Cet état n'est connu que par le dessin de Remigio Cantagallina.
- 36 L. MERTENS, «Het Gelmelslot», *op. cit.* en note 3, p. 38-46.

ENCADRÉ P. 256

- 1 Y. DEVOS *et al.*, «An archaeopedological and phytolitarian study of the 'Dark Earth' on the site of Rue de Dinant (Brussels, Belgium)», dans *Catena*, t. 78, Amsterdam, 2009, p. 270-284. <http://dx.doi.org/10.1016/j.catena.2009.02.013>.
- 2 Y. DEVOS *et al.*, «Buried Anthropic Soils in the Centre of Brussels (Belgium): Looking for Fields in a (Proto-)urban Context», dans K. FECHNER *et al.* (éds), *Archaeology, Soil- and Life-Sciences Applied to Enclosures and Fields. Proceedings of the Session 'From microprobe to spatial analysis - Enclosed and buried surfaces as key sources in Archaeology and Pedology'*, European Association of Archaeologists 12th Annual Meeting Krakow, Poland, 19th to 24th September 2006, Oxford, 2011, p. 143-161 (British Archaeological Reports International Series, 2222).
- 3 C. DAVID *et al.*, «Problématique archéologique. Méthodes et techniques appliquées à l'étude des terres noires: état de la recherche», dans *Terres Noires - 1*, Tours, 2000, p. 15-38.
- 4 Y. DEVOS *et al.*, «Buried Anthropic Soils», *op. cit.* en note 2.
- 5 Y. DEVOS, L. VRYDAGHS & S. MODRIE, «L'étude des Terres Noires bruxelloises: l'exemple du site de l'hôtel d'Hoogstraeten (Région Br.)», dans *Archaeologia Mediaevalis Chronique*, t. 33, Bruxelles, 2010, p. 63-65.

CHAPITRE 12 | DU PALAIS DU COUDENBERG AU QUARTIER ROYAL

- 1 Citation extraite d'une relation du prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire à Bruxelles, au chancelier Kaunitz, 3 août 1774 (Bruxelles, Archives générales du Royaume (AGR), Chancellerie autrichienne des Pays-Bas (CAPB), 481).
- 2 L.-P. GACHARD, «L'incendie du palais royal de Bruxelles (3 février 1731)», dans *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 2^e série, XXXV, Bruxelles, 1873, p. 109-147.
- 3 Sur la correspondance entre Bruxelles et Vienne à l'époque de Marie-Élisabeth, voir F. PICHORNER, *Wiener Quellen zu den Österreichischen Niederlanden: die Statthalter Erzherzogin Maria Elisabeth und Graf Friedrich Harrach (1725-1743)*, Vienne-Cologne, 1990. Voir également Bruxelles, AGR, CAPB, 264-270, répertoire général de la correspondance officielle entre Bruxelles et Vienne.
- 4 Ces plans ont été reproduits dans A. SMOLAR-MEYNART *et al.*, *Le Palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1991, p. 152-153 et dans B. D'HAINAUT, «L'édification d'une allégorie politique néo-classique», dans A. SMOLAR-MEYNART & A. VANRIE (dir.), *Le Quartier royal*, Bruxelles, 1998, p. 158 et p. 179. Voir également le mémoire du conseiller des Finances Strozzi, en 1736, sur le rétablissement du palais royal de Bruxelles, publié par M. HUISMAN, «Quelques documents inédits sur la cour de l'archiduchesse Marie-Élisabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas», dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. 15, Bruxelles, 1901, p. 55-78, en particulier p. 72-75.
- 5 Bruxelles, AGR, CAPB, 399, relation de Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, 6 mars 1751. Bruxelles, AGR, Cartes et plans manuscrits (CP), série 1, 511, plan et élévations d'un nouveau palais projeté sur l'emplacement du palais brûlé, 1751 (en deux feuilles).
- 6 Document publié in extenso par P. SAINTENOY, *Les arts et les artistes à la Cour de Bruxelles, III, Le Palais royal du Coudenberg du règne d'Albert et Isabelle à celui d'Albert I^{er}, roi des Belges*, Bruxelles, 1935, p. 175-187 (Mémoires publiés par la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, Collection in-4^o, 2^e série).
- 7 M. GALAND, «Vienne et Bruxelles: deux échelons de l'administration des Pays-Bas autrichiens», dans J.-P. LEHNERS, C. BRUNEELE & H. REINALTER (éds), *L'Autriche, les Pays-Bas et le*

- Duché de Luxembourg au XVIII^e siècle*, Luxembourg, 1999, p. 11-23 (Publications du Centre Universitaire de Luxembourg, Cahiers d'histoire, IV).
- 8 L.-P. GACHARD, «Le traité de Versailles de 1756. (Lettres confidentielles de Marie-Thérèse au prince Charles de Lorraine)», dans L.-P. GACHARD, *Études et notices historiques concernant l'histoire de Belgique*, III, Bruxelles, 1890, p. 233-253.
 - 9 H. COPPENS, *De financiën van de centrale regering van de zuidelijke Nederlanden aan het einde van het Spaanse en onder Oostenrijks bewind (ca. 1680-1788)*, Bruxelles, 1992, p. 328-341 (Verhandelingen van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren, n° 142).
 - 10 C. LEMAIRE, «Le palais de Charles de Lorraine 1750-1780», extrait du *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, n° 135-136, 1981.
 - 11 En 1757, Marie-Thérèse lui accorde la permission de faire prélever 2000 florins par mois sur les finances de l'État pour les travaux à apporter au palais (Bruxelles, AGR, Conseil des Finances, 2052, décret de Cobenzl au Conseil des Finances, 4 octobre 1757).
 - 12 Bruxelles, AGR, CAPB, 448, relation de Charles de Lorraine à Marie-Thérèse du 5 juillet 1761. Sur les emplacements de la Chambre des comptes à Bruxelles, voir A. VANRIE, *Bruxelles: les archives centrales et le Quartier de la Cour. Catalogue de l'exposition organisée à l'occasion du bicentenaire des Archives de l'État*, Bruxelles, 1996, p. 14 et 21.
 - 13 M. C. F. ROLAND LE VIRLOYS, *Dictionnaire d'architecture civile et navale, antique et moderne et de tous les arts et métiers qui en dépendent, etc.*, Paris, 1770-1771. À l'article «Accouplement», l'auteur fait allusion au polyglyphe, «ainsi que je l'ai pratiqué à Bruxelles, à l'entrée du Palais des Conseils, sur la Place de Louvain» (tome 1, p. 15). La représentation de ce dispositif est reproduite dans le tome 3, pl. XC, fig. IV. Cette publication est accessible en ligne sur *Internet Archives*: <http://www.archive.org/details/dictionnairear02rola>, <http://www.archive.org/details/dictionnairear03rola> (consulté le 30 mai 2011).
 - 14 Vienne, Haus-, Hof- und Staatsarchiv (HHStA), Belgique, Berichte, DDA 86, rapport de Cobenzl à Kaunitz, 5 juin 1761.
 - 15 Vienne, HHStA, Belgique, Weisungen, DDA 7, lettre de Kaunitz à Cobenzl, 15 juillet 1761.
 - 16 Vienne, HHStA, Belgique, Berichte, DDA 86, rapports de Cobenzl, 24 juillet et 5 août 1761.
 - 17 Bruxelles, AGR, CAPB, 456, relation de Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, 24 novembre 1763, et avis du trésorier général des Finances, le baron de Cazier, 28 février 1763.
 - 18 Vienne, HHStA, Belgique, Berichte, DDA 102, rapport de Cobenzl à Kaunitz, 18 août 1764.
 - 19 Vienne, HHStA, Belgique, Berichte, DDA 105, rapport de Cobenzl à Kaunitz, 7 janvier 1765.
 - 20 Bruxelles, AGR, CAPB, 456, rapport de Kaunitz à Marie-Thérèse, 4 février 1765.
 - 21 Vienne, HHStA, Belgique, Weisungen, DDA 11, lettre de Kaunitz à Cobenzl, 30 mai 1765.
 - 22 Vienne, HHStA, Belgique, Berichte, DDA 107, rapport de Cobenzl à Kaunitz, 8 juin 1765.
 - 23 Bruxelles, AGR, CP, série 1, 493: plans et élévations d'un bâtiment pour les Conseils collatéraux à construire dans le parc, vers la place de Louvain, levés et dessinés par l'architecte B. Savoet.
 - 24 Sur l'architecte Dewez, voir X. DUQUENNE, *Le château de Senneffe*, Bruxelles, 1978, p. 101-114. C. DE BRAEKELEER, *Laurent-Benoît Dewez - 1731-1812*, Senneffe, 1992.
 - 25 Bruxelles, AGR, CAPB, 466, relation de Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, 22 mai 1768.
 - 26 À la suite de l'incendie, les Conseils privé et des finances ont tenu leurs séances dans l'ancien palais Granvelle, situé rue des Sols. Sur ce palais, voir K. DE JONGE, «Le palais Granvelle à Bruxelles: premier exemple de la Renaissance romaine dans les anciens Pays-Bas?», dans K. DE JONGE & G. JANSSENS (dir.), *Les Granvelle et les anciens Pays-Bas: Liber doctori Mauricio Van Durme dedicatus*, Louvain, 2000, p. 341-387.
 - 27 Le fils de Savoet, également formé à l'architecture, a été nommé lieutenant au bureau des Ouvrages de la cour en 1760, et contrôleur en 1767. Voir K. BÉTHUME, *Gestion et entretien des bâtiments royaux dans les Pays-Bas autrichiens (1715-1794). Le Bureau des Ouvrages de la Cour*, Bruxelles, 2001, p. 194 (Études sur le XVIII^e siècle, XIX).
 - 28 Bruxelles, AGR, CAPB, 466, rapport de Kaunitz à Marie-Thérèse, 7 juillet 1768.
 - 29 Bruxelles, AGR, CAPB, 466, apostille autographe de Marie-Thérèse sur le rapport de Kaunitz du 7 juillet 1768.
 - 30 X. DUQUENNE, *Le Parc de Bruxelles*, Bruxelles, 1993, p. 35-36. Mes remerciements vont à Monsieur Duquenne qui a attiré mon attention sur cette intervention précoce de Guimard dans les projets relatifs à l'aménagement du Quartier royal.
 - 31 Bruxelles, AGR, CAPB, 466, copie du rapport de Cobenzl à Kaunitz du 31 juillet 1768.
 - 32 Sur l'achat du bâtiment, voir Bruxelles, AGR, CAPB, 466, rapport de Kaunitz à Marie-Thérèse, 16 août 1768. Sur les aménagements successifs à ce palais, voir A. HENNE & A. WALTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, 1845, rééd. M. MARTENS, Bruxelles, 1975, t. III, p. 350-356.
 - 33 Cité par G. DES MAREZ, *La place royale à Bruxelles: genèse de l'œuvre, sa conception et ses auteurs*, Bruxelles, 1923, p. 101 (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, coll. In-4°, 2^e série).
 - 34 Bruxelles, AGR, CAPB, 481, relation de Starhemberg à Marie-Thérèse, 3 août 1774.
 - 35 Voir à ce sujet A. VANRIE, «La place des Bailles vers la porte de Namur», dans A. SMOLAR-MEYNART & A. VANRIE (dir.), *Le Quartier royal*, op. cit. en note 4, p. 42-61.
 - 36 Bruxelles, AGR, CAPB, 481, relation de Starhemberg à Marie-Thérèse, 3 août 1774.
 - 37 Bruxelles, AGR, CAPB, 481, rapport de Kaunitz à Marie-Thérèse, 24 août 1774.
 - 38 Bruxelles, AGR, CAPB, 481, relation de Starhemberg à Kaunitz, 3 août 1774.
 - 39 C. LOIR, *Bruxelles néoclassique: Mutation d'un espace urbain, 1775-1840*, Bruxelles, 2009, p. 69-119. C'est à cette occasion que la Chambre des comptes a pu enfin se reloger, trouvant place dans l'aile gauche du Conseil de Brabant, en bordure du parc.

ENCADRÉ P. 288

- 1 Bruxelles, Archives générales du Royaume, Collection des Manuscrits du Département II, Création de la place Royale et du Parc, t. 4, fol. 112-118.

CHAPITRE 13 | UNE HISTOIRE DE PALAIS AUX ENVIRONS DU COUDENBERG

- 1 Les auteurs se sont volontairement limités à des ensembles explicitement dénommés «palais» et dont la fonction s'est perpétuée jusqu'à nos jours, un choix qui explique l'absence d'édifices tels que le palais du comte de Flandre rue de la Régence, qui a acquis tardivement cette fonction de résidence princière et l'a rapidement perdue, ou les hôtels d'Egmont rue aux Laines qui n'ont gagné la dénomination de «palais» qu'après avoir été réunis, remaniés et agrandis pour former l'ensemble unitaire que nous connaissons aujourd'hui.
- 2 *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e édition, 1762, consulté le 4 septembre 2011 sur <http://artflx.uchicago.edu/cgi-bin/dicos/publico1look.pl?strippedhw=palais>. Sur l'évolution du terme «palais», voir L. MOULINIER-BROGI, «'Palais': la singulière fortune d'un mot», dans M.-F. AUZÉPY & J. CORNETTE (éds), *Palais et Pouvoir. De Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, 2003, p. 295-308 et G. SABATIER, «Le palais d'État en Europe, de la Renaissance au Grand Siècle», dans M.-F. AUZÉPY & J. CORNETTE (éds), *Palais et Pouvoir*, op. cit., p. 81-108.
- 3 *Description de la Ville de Bruxelles, enrichie du plan de la ville et de perspectives*, J. L. de Boubers, Bruxelles, 1782, p. 2.
- 4 Abbé MANN, *Abbrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles, et de ses environs; avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable, partie seconde: Description de Bruxelles, ou Etat présent tant ecclésiastique que civil, de cette ville*, Lemaire, Bruxelles, 1785, p. 204.
- 5 *Ibidem*, p. 82.
- 6 X. DUQUENNE, «Le nouveau Château de Charles de Lorraine à Tervuren», dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. 77, Bruxelles, 2008, p. 101-132.